



## **Société Camerounaise d'Intelligence et de Recherches**

**SCIR**

[scirmails@gmail.com](mailto:scirmails@gmail.com)

### **Développement des territoires par les politiques infrastructurelles et la promotion « des éléments naturels d'importance culturelle » : entre contrainte des Bailleurs de Fonds Internationaux et logique institutionnelle de développement de l'Etat du Cameroun.**

Par David Christian ZISSA MBIDA<sup>1</sup>

[zissambidad@gmail.com](mailto:zissambidad@gmail.com)

**Avril 2023**

#### **Résumé**

Le Cameroun établit l'horizon de son émergence en 2035. L'atteinte de cet objectif nécessite la prise en compte d'un ensemble de conditionnalités. Parmi lesquelles la préservation et la promotion des Eléments Naturels d'Importance Culturelle (ENIC) dans le processus de construction des infrastructures de développement. Emis par les Bailleurs de Fonds Internationaux (BFI), elle représente une vertu de promotion du Développement Durable (DD). Cependant, son respect y trouve une application mitigée. Par conséquent, il y a lieu de se demander : quelles sont les contours liés à l'impératif de sécurisation et de promotion des ENIC dans le champ de la réalisation desdits projets ? La mobilisation de l'analyse cognitive des politiques publiques défendue par Pierre MULLER et, l'interactionnisme symbolique, nous permettront d'envisager comme idée principale, que, la prise en compte de ces exigences reste fonction autant de l'attachement que les populations desdites localités ont de leurs valeurs culturelles, que des contraintes de développement de l'Etat du Cameroun.

**Mots-clés** : Clause environnementale ; DD ; ENIC ; Infrastructure de développement

---

<sup>1</sup> Docteur / Ph.D. en Science Politique. Chercheur associé au Centre d'Etude et de Recherche sur les Dynamiques Administratives et Politiques (CERDAP).

## Introduction

Les problèmes liés à l'environnement continuent de préoccuper tous les États du globe terrestre, tant les facteurs et les champs de dégradation sont nombreux<sup>2</sup>. De plus en plus, les États africains se trouvent dans la nécessité d'intégrer les savoirs et les pratiques endogènes dans les politiques de préservation de l'environnementale. D'après Innocent Butare, les sociétés confrontées à de graves problèmes de dégradation, ou, de surexploitation de ressources naturelles et de disparités de nombreuses espèces utiles pourraient puiser dans leurs savoirs locaux et dans les pratiques culturelles pour faire face à ces situations précaires. Ainsi, son caractère sacré se trouverait renforcé dans les sociétés africaines.

La nature procède de la culture. De cette dernière naît des rapports que l'Homme entretient avec son environnement et dont il voue un respect profond, car c'est également de cette même nature que ces sociétés traditionnelles tirent leurs moyens de subsistance, notamment la nourriture, les médicaments etc. L'essentiel des pratiques coutumières prennent sens dans le domaine de l'environnement<sup>3</sup>. La lutte pour la préservation de la nature à travers : « La pérennisation des Éléments naturels d'importance culturelle (ENIC), parmi lesquels s'identifient entre autres, les forêts et sites sacrés ; les dépôts paléontologiques des restes d'Hommes (cimetières), d'animaux ou de fossiles primitifs ; des arbres ; des plantes et des bosquets sacrés ; des ruisseaux ; des fleuves ou encore des chutes d'eau », constitue un véritable patrimoine écologique vital pour l'État du Cameroun.

Les ressources naturelles sont à la base du développement humain. Assimilable au patrimoine culturel, un ENIC se définit comme étant : « L'ensemble de ressources que les individus considèrent comme étant le reflet et l'expression de leurs valeurs, croyances, savoir et traditions en constante évolution identifiable dans un habitat particulier »<sup>4</sup>.

Outre les problématiques socio-économiques contemporaines identifiables au sein de l'État du Cameroun, l'alerte sur les risques de dégradation avancée de l'environnement, facteur notamment de famine capable de provoquer des conflits divers<sup>5</sup> est de plus en plus retentissante.

La forêt représente le lieu par excellence de préservation du patrimoine faunique, floristique et culturel des États africains. Le rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement produit en 1987 et dénommé « *rapport de Brundtland* » a placé l'Homme au centre de la destruction de la nature. Le monde végétal représenté par l'arbre se trouve ainsi détruit au grand dam de ses exploitants. C'est l'ère de l'anthropogène. L'affirmation faite par les auteurs du rapport précité ne saurait être fortuite.

---

<sup>2</sup> Gnohite, H., « Forêt secrète de Côte-d'Ivoire : la tradition du secours de l'environnement », in I. Butare (dir), *Pratique culturelle, la sauvegarde et la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Burkina Faso, 2003, pp. 30-41.

<sup>3</sup> Boti, B., « Gestion des espèces végétales dans le milieu Madare au Burkina Faso : cas du Ronier, du Karite et du Nere », in Butare, I., (dir), *Pratique culturelle, la sauvegarde et la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Burkina Faso, 2003, pp. 12-29.

<sup>4</sup> Banque Mondiale, *Cadre environnemental et social de la Banque Mondiale*, Washington, D.C, 2017, 121 p.

<sup>5</sup> Boti, B., « Gestion des espèces végétales dans le milieu Madare au Burkina Faso : cas du Ronier, du Karite et du Nere », in Butare, I., (dir), *Pratique culturelle, la sauvegarde et la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Op.Cit., pp. 12-29.

Dans le contexte camerounais, le rôle de l'Homme dans la dégradation du patrimoine culturel à travers « la corruption » de la nature se fait également ressentir. D'après certaines études menées par l'Etat du Cameroun, l'exploitation des ressources naturelles hors pétrole participe de près de 80 % du Produit intérieur brut (PIB) national, correspondant ainsi en moyenne à une destruction du patrimoine forestier de l'ordre de 20 % chaque année quand à contrario la contribution du secteur agricole dans le PIB a reculé : passant de 5,3 % à 3,1% en 2017. Les raisons liées à cette évolution dégradante du massif forestier sont multiples. On peut noter ici, entre autres, les activités agricoles qui occupent environ 75 % de la population camerounaise ; l'exploitation forestière menée autant par des industriels que par les populations elles-mêmes, mais plus encore l'expansion des grands projets de développement à l'instar des chantiers routiers neufs, des ponts des barrages etc. Cependant, en fermant les yeux sur cette situation précaire à laquelle nous semblons en être réduits, toutes les populations de l'Etat du Cameroun se mettraient collectivement en danger.

L'extinction d'espèces animales, végétales et l'appauvrissement de la diversité génétique des écosystèmes dus à la matérialité de ces projets sur le terrain se font ressentir de plus en plus. L'accès aux ressources naturelles biologiques et l'exploitation de celles-ci se trouvent ainsi compromis. Par là, une typologie d'écosystèmes nationaux importants pour des petits groupes communautaires et minoritaires subit ainsi des agressions de tout ordre dont les effets pervers participent de leur dégradation. Ceci à travers notamment la pollution des sols et des eaux, mais aussi la destruction des ressources de l'ensemble de l'habitat naturel que représentent les ENIC. Dans le cadre de la gestion durable desdites ressources la CEEAC met l'accent sur la gouvernance locale, entendue ici par : « les politiques définies par les différents Etats membres dans le but de mettre en œuvre des projets de type REDD+ »<sup>6</sup>. A travers ces mesures publiques, les politiques d'investissement des Etats membres de cette sous-région se fonderaient autant sur les demandes locales que régionales voire internationale pour promouvoir d'avantage le Développement Durable (DD) dans les politiques d'investissement des Etats<sup>7</sup>.

Au sein des sociétés traditionnelles africaines, la nature est significative. Pour les populations ce monde se subdivise en deux sphères. L'une visible et l'autre invisible. Toutes les deux sont en interrelation perpétuelle à travers le jeu des puissances invisibles<sup>8</sup>. Ces îlots de préservation de la biodiversité que sont les forêts en général et singulièrement les sites sacrés révèlent l'existence des puissances autant malveillantes que bienfaitantes qui sont l'incarnation d'un monde mystique de la biodiversité végétale<sup>9</sup>. Ce sont « des lieux d'apprentissage du Développement durable » dont la reconnaissance internationale s'est faite au début des années 1980.

Il s'agit là d'une forme locale de conservation de la biodiversité sur laquelle l'Homme peut s'appuyer et se mettre en relation avec les rituels sacrés pour une meilleure promotion du

---

<sup>6</sup>Cf. CEEAC, « Rapport d'évaluation des progrès de mise en œuvre du développement durable en Afrique Centrale », 2017

<sup>7</sup>Cf. ICCROM, « Protection juridique du patrimoine culturel immobilier : orientation pour les pays francophones de l'Afrique Subsaharienne », 2009.

<sup>8</sup> Dakouri, M., « Présentation de la biodiversité : les réponses des religions en Afrique », in Butare, I., (dir) *Pratique culturelle, la sauvegarde et la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Burkina Faso, 2003, pp. 46-61.

<sup>9</sup> *Ibid.*

DD ; source d'une vision politique transversale et favorable à un monde plus solidaire juste et durable<sup>10</sup>. La forêt se présente comme un habitacle du sacré ; des dieux auxquels il est souvent voué un culte. Notamment du dieu de la santé, du dieu multiplicateur des espèces animales et végétales ainsi que de la prospérité. Dans l'Afrique ancienne et celle dite contemporaine de nombreux peuples continuent de vouer un culte autant aux arbres qu'aux espèces fauniques particulières de nos forêts, faisant de ces entités des totems<sup>11</sup>. C'est dans ces logiques que la croyance et les savoirs ancestraux liés à la préservation de ces pratiques culturelles des peuples traditionnels viennent réguler les rapports qu'entretiennent ces peuples avec leur habitat naturel.

Pour de nombreux auteurs la destruction des forêts va de pair avec la destruction de l'habitus des populations qui les habitent. Ce qui peut naturellement signifier la perte progressive de l'attachement que ces populations ont de leurs valeurs traditionnelles. Cette agression des forêts participe ainsi de la prédation de la « vie » des peuples faisant entre autres de l'écosystème forestier leurs sources de survie et de santé, autant physique que spirituelle.

La conservation et la gestion durable de la biodiversité s'appuie sur des pratiques culturelles anciennes détenues et entretenues par des rites traditionnels dont les détenteurs sont pour la plupart les autorités traditionnelles. Conscient de la valeur en biodiversité que regorgent de manière générale les forêts africaines et en particulier nos forêts et sites sacrés, ainsi que la nécessité qu'il y a d'apporter des solutions durables à leur dégradation, les agents économiques tant nationaux qu'internationaux se sont ainsi saisis de ce phénomène en conciliant économie et écologie.

De la sorte, la gestion rationnelle du patrimoine culturel national présent entre autres dans ces forêts et dans les sites exploitables impose aux autorités publiques en charge de la définition de la politique de développement de nos Etats, la préservation et la valorisation des ENIC dans la réalisation des grands projets de développement. Ce, à travers d'une part, la réalisation au préalable d'une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) assortie d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) chargée de veiller sur la prise en compte de ces exigences. D'autre part, à travers un aménagement particulier desdites forêts en Unités forestières aménagées (UFA) dont la gestion participe de la préservation de ces espèces à valeur sacrée. Ainsi, il y a lieu de se demander quelles sont les contours liés à la mise en œuvre de ces exigences, en lien avec la sécurisation et la promotion des valeurs culturelles dans le champ de la réalisation des projets de développement ?

En mobilisant principalement l'analyse cognitive de Pierre MULLER et l'interactionnisme symbolique, les éléments de réponse à nos hypothèses nous ont permis, tout en nous référant à un ensemble de critères propres au processus de préservation des ENIC (I), de révéler que le respect des conditionnalités des BFI liées à la préservation des ENIC dans la

---

<sup>10</sup>Cf. CEEAC, « Rapport d'évaluation des progrès de mise en œuvre du développement durable en Afrique Centrale », *Op.Cit.*

<sup>11</sup>A titre illustratif, il en est ainsi d'une part, des peuples des zones forestières, appartenant essentiellement aux régions du Centre, Sud, Est du Cameroun dont le culte à certains « arbres ancestraux » à l'instar du Baobab font de cette espèce végétale le socle de leurs croyances ancestrales. D'autre part, nous avons le cas des peuples des Grassfield du Cameroun dont les sites sacrés faisant partie des chefferies traditionnelles sont protégés à travers des interdits ritualistes relevant pour la plupart des religions ancestrales comme soutenu par Tabuebu.

réalisation des projets de développement au Cameroun reste fonction d'une part de l'attachement que les peuples ont de leurs cultures. D'autre part de l'impératif de développement économique de nos Etats (II).

## I- ENIC, comme cadre d'affirmation des conditionnalités

Un contexte particulier entoure les logiques de gestion des économies africaines. Loin de penser le développement par les seuls acteurs étatiques ; les paradigmes économiques nouveaux font des BFI des partenaires solidaires aux actions de développement des Etats africains pour des projets de développement respectueux d'un ensemble de clauses environnementales ; favorables au bien-être des populations. L'illustration du champ de la préservation des ENIC comme plus-value sociale (A) dans le processus de construction de ces infrastructures en est d'ailleurs une de ces conditionnalités nous permettant d'envisager cette mesure comme socle de développement de l'Etat du Cameroun (B).

### A- Pertinence sociale des ENIC

Au-delà de son rôle dans la promotion du DD, la pertinence des ENIC reste également perceptible par son caractère sacré dont les bénéficiaires qui en découlent imposent des pratiques favorables à leur promotion.

#### 1. Sacralité des ENIC et exigences traditionnelles de leur préservation

L'Homme depuis des siècles a toujours utilisé les plantes pour satisfaire ses besoins quotidiens : alimentaires, santé etc. Les sites sacrés s'identifient par des cimetières, des sanctuaires pour les fétiches tout comme des lieux de culte ou d'initiation<sup>12</sup>, mais bien d'autres. Leur durée de vie remonte généralement à de nombreuses années. Ce sont de véritables lieux de préservation de la « biodiversité ancestrale ». Considérés pour certains comme des sites renfermant des espèces végétales et animales de tout type et, parfois endémiques qui peuvent être utilisées à des fins alimentaires, médicales, artisanale etc. l'esprit qui sous-tend la gestion de ces entités reste particulier. L'affirmation de la primauté de ces dernières sur la communauté s'accompagne d'un ensemble de rites organisés par des initiés du clan.

Ces espaces d'affirmation de la sacralité sont délimités et formellement interdits pour une exploitation et protégés par la communauté toute entière. Ces différents interdits, tout comme les cultes les contes et les légendes issues des sanctions encourues par plusieurs contrevenants consolident la crainte et le respect de ces éléments sacrés<sup>13</sup>. L'ENIC est dès lors une réponse probable à la déforestation et/ou à la dégradation de l'environnement et, par ricochet de leur diversité biologique. A titre illustratif, à travers les cultes aux ancêtres, les rites et cérémonies initiatiques, les populations et les gardiens de la tradition marquent leur commune volonté de préserver les richesses naturelles, culturelles et spirituelles que constituent et

---

<sup>12</sup> Butare, I., *Op.cit.*

<sup>13</sup> Gnohite, H., « Forêt secrète de Côte-d'Ivoire : la tradition du secours de l'environnement », in Butare, I. (dir), *Pratique culturelle, la sauvegarde et la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Burkina Faso, 2003, pp. 30-41.

véhiculent les forêts sacrées. Ces rites, comme l'affirme Claude Tabuebu constituent le repère communautaire et un ciment consolidateur de la cohésion villageoise. Les actions de gestion de ces ressources naturelles dont l'esprit sous-tend une gouvernance particulière participent de l'équilibre de la société tout entière.

Pour cet auteur, dans la région de l'Ouest Cameroun ces sites dont la caractéristique vient de ce qu'ils sont plus ou moins boisés sont associés à des sanctuaires dédiés aux divinités tutélaires du territoire ou encore aux ancêtres de la localité. Ils abritent généralement les maisons des principales sociétés secrètes et les conseils de la chefferie au sein desquels les populations se réunissent pour discuter des problèmes cruciaux propres au village. Le but étant ici de protéger la société contre les forces néfastes en favorisant entre autres une production agricole abondante ; la prospérité des citoyens etc.

Par ailleurs, ces atouts s'accompagnent également d'un tribunal coutumier au sein duquel est généralement rattachée une puissance invisible vers laquelle sont portées les accusations des différentes populations pour qu'elles soient dans le cas échéant punies par ces entités spirituelles. A travers cette flore, l'attachement que les populations villageoises ont de cette catégorie d'ENIC vient fondamentalement de son rôle dans « l'industrie » agroalimentaire et pharmaceutique des communautés traditionnelles. On y voit des grands lieux de guérison et de résolution des malheurs individuels et collectifs<sup>14</sup>. A travers ces actions, il pourrait s'agir là d'un mode de conservation de la biodiversité par des moyens traditionnels.

## 2. ENIC et promotion du DD

La nécessité de renouveler les rapports que nos sociétés entretiennent avec le passé fait de la nature un gisement de ressources naturelles ou d'énergies qu'il faut exploiter. Les ENIC subissent une forte pression anthropique à travers leur surexploitation dont l'effet est la disparition, ou du moins la raréfaction de ces ressources pourtant utiles au bien-être des populations. Au début des années 1980, le monde a assisté à la montée d'un courant de pensée économique et sociologique mettant en avant le rôle de la culture ou des valeurs culturelles des peuples dans le processus de développement des Etats. Dans ce cas de figure, l'intervention des savoirs locaux entend perpétrer des pratiques de consentement et de promotion de ces ressources dont le but est l'harmonisation de la nature et l'entretien de l'environnement.

Le « Rapport de Brundtland » a donné naissance à la notion de DD. Laquelle notion sera définie lors du sommet de la terre organisé en 1992. Ladite définition s'appuie sur trois dimensions fondamentales, notamment les piliers sociaux ; environnementaux et économiques. Le DD suscite de plus en plus l'intérêt des investisseurs, qu'ils soient nationaux ou encore internationaux<sup>15</sup>. Dans le champ de l'accompagnement financier des Etats africains le développement social et l'inclusion sont des composantes essentielles de toutes logiques de DD prônée par les BFI.

Dans ce modèle de gouvernance, les populations sont invitées à participer au processus de développement et d'en être les principaux bénéficiaires pour leur développement personnel.

---

<sup>14</sup>Tabuebu, C., *Op.cit.*

<sup>15</sup>Cf. ICCROM, « Protection juridique du patrimoine culturel immobilier : orientation pour les pays francophones de l'Afrique Subsaharienne », *Op.cit.*

D'ailleurs, afin d'aboutir à un financement durable, les Etats emprunteurs engagés dans le secteur de la construction des infrastructures de développement doivent veiller à ce que les entreprises parties à ce processus « exercent leurs activités selon de bonnes pratiques dans le domaine de l'environnement, sur le plan social en matière de gouvernance, afin que ces investissements aient des retombées positives »<sup>16</sup>.

Par ailleurs, dans le souci de renforcer cette perception des rapports sociétaux les BFI sanctionnent le non-respect par l'Etat emprunteur de cette exigence par l'arrêt du financement des projets de développement. L'établissement de la « causalité contextuelle » des mesures de promotion du DD dans les politiques nationales d'investissement des Etats dévoilent ainsi la capacité des BFI à axer leur stratégie autour des valeurs propres aux entités traditionnelles de ces Etats. D'ailleurs le retour aux investissements publics s'est fait ressentir à la suite de la conférence de Rio de 1992, où les Etats s'engagèrent pour une prise en compte du pilier environnement dans leur processus de développement. C'est ainsi que l'agenda 2021 qui est le document cadre d'action intergouvernementale de promotion du DD a été adopté par l'Etat du Cameroun dans ses politiques nationales. Cet acte prouve la profondeur de la validité de ces impacts dans la société.

L'essence première du respect ou de l'affirmation des ENIC dans la promotion du DD est la légitimation des politiques de développement à travers une participation des populations riveraines au processus. La BM à travers la prescription des Normes Environnementales et Sociales (NES) numéro six reconnaît d'ailleurs que la protection et la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources nationales biologiques par les populations elles-mêmes restent fondamentales pour le DD<sup>17</sup>.

Plusieurs courants de pensées dans les sciences économiques ont permis d'identifier globalement le rôle prépondérant des valeurs culturelles dans le processus de développement de nos Etats. Le cas spécifique de ce qu'on peut appeler le « miracle asiatique » intervenu au début des années 1980 en est une parfaite illustration. La forte croissance économique adossée sur les valeurs culturelles des Etats tels le Japon et la République Populaire de Chine n'a laissé aucun scientifique indifférent. Aujourd'hui ces Etats dont la stratégie de développement a permis d'assimiler la modernité aux valeurs culturelles ont pu se hisser dans le cercle restreint des sept pays les plus industrialisés du globe terrestre<sup>18</sup>.

L'émancipation économique de ces Etats justifie l'idée selon laquelle les processus de développement peuvent prendre des formes différentes que celles de la modernisation occidentale. On y voit là une alternative au modernisme occidental de nos Etats. Le facteur culturel dans sa perception sociale s'affirme ainsi comme une source de développement des Etats africains qui pour la plupart ont des économies encore en gestations/ fragiles. Ne pas en tenir compte rendrait ainsi difficile la montée des premières marches de l'échelle de l'émergence économique de nos Etats<sup>19</sup>.

---

<sup>16</sup> *Ibid.*

<sup>17</sup> Banque Mondiale, *Cadre environnemental et social de la Banque Mondiale*, Washington, D.C, 2017.

<sup>18</sup> Ils sont représentés au sein du G7.

<sup>19</sup> Cf. ICCROM, « Protection juridique du patrimoine culturel immobilier : orientation pour les pays francophones de l'Afrique Subsaharienne », *Op.cit.*

La nécessité des Etats de la CEEAC en général et du Cameroun en particulier de renforcer les mécanismes de promotion du DD est d'autant plus impérative que les résultats d'une étude menée par l'Institut national de statistique (INS) du Cameroun présente des chiffres faisant des populations rurales les plus affectées négativement par notre économie. En effet, 2/3 de la population de la sous-région CEEAC vit dans la pauvreté comme le précise le rapport produit par cette institution en 2017. Or, en exploitant profondément les ENIC dont dispose le Cameroun, dans le but de tirer bénéfice de ses atouts, ces actions participeraient fort opportunément à l'amélioration du « *bien-être durable* » des populations rurales.

## **B- ENIC dans la réalisation des projets de développement**

L'objectif de cette sous partie subdivisée en deux est de mener un bref exposé analytique à travers d'une part un regard holistique du contexte ayant conduit le Cameroun à adhérer à un ensemble de conditionnalités adossées à des modalités internationales et soumises à nos économies. D'autre part, de dégager le processus d'affirmation des ENIC dans les projets de développement au Cameroun comme découlant d'un ensemble de conditionnalités spécifiques aux BFI, notamment la BM.

### **1. Sociogenèse de l'affirmation des conditionnalités en contexte africain : construction sociale et politique**

D'après les données établies dans le rapport d'orientation budgétaire de l'année 2019, la politique du gouvernement camerounais en matière de finance publique repose sur la consolidation budgétaire. Sur le plan national l'objectif est la réduction du déficit budgétaire ; la maîtrise de l'endettement et la viabilité extérieure. Quant à ses rapports avec ses principaux financiers externes, le but est de rester en cohérence avec les objectifs du programme économique et financier conclus avec les BFI. Un ensemble de conditionnalités en lien avec l'adoption d'une approche participative du modèle de gouvernance de l'Etat du Cameroun s'est vu « imposé » par les BFI.

Le retour à une période relativement éloignée, notamment au début des années 1980 peut mieux nous étayer sur les conditions légitimant l'intervention de ces partenaires financiers de nos politiques de développement. Sur le plan économique, ce fut le grand choc des ajustements structurels<sup>20</sup> du début des années 1990 dont les effets pervers étaient le ralentissement des investissements sociaux. Le pic s'est dévoilé à travers l'arrêt total des investissements favorables à la construction des infrastructures de développement : l'appauvrissement de la population toute entière. Dès lors, masquant à peine les conditionnalités fixées par ces acteurs, les politiques de développement ont cessé d'être des initiatives purement nationales.

Cependant, la nécessité d'établir une nouvelle relation chargée de sens avec notre passé a poussé les institutions, qu'elles soient nationales ou internationales à se référer de plus en plus aux savoirs locaux. Pour s'en rassurer, il n'y a qu'à observer les litanies de conditionnalités soumises aux Etats africains par les BFI. Tous les secteurs de la société susceptibles de solliciter un Financement direct étranger (FDI) sont dès lors concernés. Devant ce qu'il y a lieu de

---

<sup>20</sup>Cf. CEEAC, « Rapport d'évaluation des progrès de mise en œuvre du développement durable en Afrique Centrale », 2017.



qualifier de nos jours de crise écologique, on a noté une prise de conscience internationale de l'importance capitale à sauvegarder et à utiliser rationnellement les ressources naturelles<sup>21</sup> dans la construction des infrastructures de développement. A travers ces engagements, les Etats s'accordaient à mettre sur pied des programmes « environnementaux-nationaux ». S'engageant ainsi formellement à éviter la rupture entre les peuples traditionnels et la nature pour la construction d'une nouvelle Afrique contemporaine.

## **2. Cas spécifique d'imposition des ENIC dans la construction des infrastructures de développement**

Outre l'affirmation de l'ensemble des exigences des BFI, il s'agit de dégager les mécanismes par lesquels l'Etat du Cameroun a su faire sens et donner sens jusqu'ici aux activités d'intégration de ces conditionnalités dans le processus de réalisation des grands projets de développement. Le Cameroun comme de nombreux pays africains soumet le financement de ses projets de développement comme précisé plus haut aux BFI avec comme idées principales de mettre fin à l'extrême pauvreté et promouvoir une prospérité prolongée/durable des les populations<sup>22</sup>.

A travers les politiques environnementales et sociales relatives au financement desdits projets, il y est énoncé un ensemble d'obligations en lien avec les projets que ces partenaires bilatéraux ou multilatéraux appuient. Dans le but de matérialiser ses idées, la BM a ainsi fixé ce qu'elle nomme les Norme Environnementale et Sociale (NES). A travers ces mesures, à l'action des emprunteurs que sont les Etats s'impose une certaine régulation et l'accompagnement des BFI par le suivi/évaluation des activités de consultation et de mobilisation des parties prenantes engagées dans le processus de réalisation des projets de développement.

Ainsi, pour éviter ces désagréments dus à la non préservation des ENIC pendant la réalisation des projets financés par les partenaires étrangers au développement, les Etats se doivent de se conformer à un ensemble de NES<sup>23</sup>, parmi lesquelles figurent celles relatives à la préservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles biologiques. Quant aux risques environnementaux et sociaux auxquels s'intéresse notamment la BM, ils concernent toute menace sérieuse pour la protection, la préservation, le maintien et la régénération des habitats naturels et de la biodiversité ; les services écosystémiques et l'exploitation des ressources naturelles biologiques telles que les pêcheries et les forêts ; l'escalade de conflits interpersonnels ou communautaires et les risques que le projet ait des effets disproportionnés sur des individus et les groupes qui, en raison de leur situation particulière peuvent être défavorisés ou vulnérables.

Il peut en être ainsi des populations dont l'attachement à leurs valeurs culturelles est des moindres. Cela peut se justifier à certains égards par la domination démographique des

---

<sup>21</sup> Dakouri, M., « Présentation de la biodiversité : les réponses des religions africaines », in Butare, I., *Pratique culturelle, la sauvegarde et la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et du Centre*, *Op.cit.*, pp.42-61.

<sup>22</sup>Cf. ICCROM, « Protection juridique du patrimoine culturel immobilier : orientation pour les pays francophones de l'Afrique Subsaharienne », *Op.cit.*

<sup>23</sup>Banque Mondiale, *Cadre environnemental et social de la Banque Mondiale*, Washington, D.C, 2017, P.121.

« peuples étrangers » à leurs localités. Le champ de la remédiation de cette problématique est perceptible par les « exigences » faites aux emprunteurs d'établir un dialogue avec les parties prenantes, y compris les communautés, les groupes ou les individus touchés par les projets proposés. Tout ceci en diffusant les informations, en menant des consultations et en faisant une participation éclairée, d'une manière proportionnée aux risques et effets potentiels du projet sur les populations touchées.

Cette « résurrection » des valeurs culturelles dans la planification du développement de ces Etats modernes participent de la volonté du Cameroun de transformer les « populations-objets » de leurs projets de développement en « populations-actrices » de ceux-ci, en faisant de leurs valeurs culturelles une source de développement. Or, un ensemble de risques liés au non-respect de la sauvegarde de ce patrimoine culturel des peuples et précisé dans la stratégie de la BM s'identifie à travers des conflits ou des différends concernant les ressources naturelles ; les effets négatifs sur la santé, la sécurité, le bien-être des populations riveraines et les populations touchées par le projet : les risques sur le patrimoine culturel.

Les solutions rattachées à cette dernière s'identifient par un impératif d'élaboration, par les Etats emprunteurs porteurs des projets de développement, entre autres d'un document, source de contrôle de la conformité des projets de développement aux exigences de préservation de l'environnement et des valeurs culturelles de ces peuples. Il s'agit ici d'une part de l'EIES, assortie d'un PGES. Dans ce cas de figure, l'objectif des BFI dans le processus de réalisation des projets de développement est de mettre en œuvre des projets viables d'un point de vue environnemental et social et de renforcer la capacité des dispositifs environnementaux et sociaux des emprunteurs, à évaluer et gérer les risques et effets environnementaux et sociaux de tout ordre dans ces projets<sup>24</sup>.

D'autre part, la BM borne sa présence dans la gouvernance des investissements publics de nos Etats par l'appel à l'établissement d'un système de préservation des ressources forestières à travers l'institutionnalisation des UFA. Le nécessaire arrimage de l'Etat du Cameroun à ces principes nouveaux d'action publique en lien avec la réalisation des projets de développement se fait d'ailleurs ressentir à travers un ensemble d'évolutions perceptibles dans ce domaine.

## **II- Projets de construction des infrastructures de développement au Cameroun et préservation des ENIC**

Le principe lié à la promotion et la valorisation des ENIC dans le processus de construction des infrastructures de développement fut clairement présenté dans les développements précédents. La recherche du civisme des populations dans le respect scrupuleux de ces contraintes en appelle entre autres à la sensibilisation par l'Etat entrepreneur

---

<sup>24</sup> Concrètement, d'une part, l'EIES détermine et mesure les effets environnementaux et sociaux possibles d'un projet, évalue les solutions de rechange et de conçoit les mesures d'atténuation, de gestion et de suivi qui conviennent pour la bonne réalisation d'un projet de développement, d'autre part, le PGES a pour rôle de décrire en détail, les mesures à prendre durant la mise en œuvre et l'exploitation d'un projet, pour éliminer ou compenser les impacts environnementaux et sociaux négatifs, ou pour les ramener à des niveaux acceptables ; les actions nécessaires pour mettre en œuvre ces mesures.

et à la formation et la responsabilisation des populations sur l'exploitation durable des ressources naturelles<sup>25</sup>. Tout ceci se mesure notamment d'une part, par les capacités concrètes des Etats à matérialiser ces mesures à travers une institutionnalisation des EIES et la préservation des couverts forestiers à travers les UFA (A). D'autre part à travers l'existence d'un ensemble de contraintes rendant difficile leur respect (B).

## **A- Champ de préservation et de promotion des ENIC dans la réalisation des infrastructures de développement au Cameroun**

Dans le cadre de cette portion d'analyse, une présentation duale nous permettra d'illustrer des cas d'école de respect des contraintes émises par les BFI, mais aussi les logiques d'affirmation des EIES et des UFA comme cadre institutionnel d'encadrement des ENIC.

### **1. Logiques d'affirmation de la préservation des ENIC dans la réalisation des projets de développement au Cameroun**

Aucun peuple n'a pu se développer durablement sans un réel appui sur son soubassement culturel. Une assimilation entre les ENIC et les grands massifs forestiers dont disposent certaines localités du territoire national camerounais reste ainsi plausible, eu égard des ressources naturelles dont il regorge. La préservation de ces sites culturels passe par certaines techniques.

Il en est ainsi du zonage des sites considérés comme inexploitable ou nécessitant sa préservation à travers son usage rationnel justifiée ici par un écosystème naturel profitable autant aux populations locales qu'au pays tout entier. Identifié sous le vocable d'une part de zone conservées, un ensemble de déchéances visant tant les exploitants que les populations riveraines sont ainsi établis. D'autre part figure également des zones dont le principe de gestion reste bien moins rigoureux, est de mener une exploitation maîtrisée des espaces forestiers dont dispose le Cameroun. La préservation de ces dernières à travers l'adoption d'un modèle de gouvernance introductrice des techniques liées au plan de zonage et des aires protégées entend ainsi promouvoir un DD adossé sur la préservation totale des ressources naturelles de ces populations.

Au-delà de la promotion des UFA, figure également l'institutionnalisation de l'EIES et du PGES en amont de la réalisation des projets de développement au Cameroun. En effet, le principe veut qu'aucun projet ne se réalise sans l'établissement au préalable de ces documents avec affirmation des principes liés à la reconnaissance d'existence, de préservation et de promotion des valeurs culturelles des populations bénéficiaires dudit projet. Cependant, il y a lieu de reconnaître que, qu'il s'agisse des EIES ou encore du PGES, ces outils d'évaluation du respect scrupuleux des exigences des BFI trouvent une application généralisée dans la réalisation des projets de développement au Cameroun.

La mobilisation de ces facteurs internes de promotion d'un écodéveloppement participe de la promotion de la responsabilité personnelle des autorités publiques des Etats partenaires à

---

<sup>25</sup>Banque Mondiale, *Cadre environnemental et social de la Banque Mondiale*, Washington, D.C, 2017, p.121.

ces BFI. L'idée ici est de démontrer que là où se trouve le problème se trouve également la solution<sup>26</sup>. Car, pour que les projets de développement, définis et mis en œuvre sous la supervision des autorités publiques de ces Etats soient plus efficaces et efficients, il faut que ces derniers s'y intéressent et trouvent une pertinence à la préservation des ENIC pendant la réalisation desdits projets.

## 2. Cas d'écoles de préservation des ENIC dans la matérialité des projets de développement

La préservation des ENIC dans la réalisation des projets de développement s'affirme par un encadrement institutionnel de la réalisation des EIES et des PGES, ainsi que de leur mise en œuvre effective. L'évaluation de la pertinence d'une EIES respectueuse des contraintes liées à la préservation et la promotion des ENIC vient de la qualité de son contenu. Un contenu dont on peut remarquer au premier chef la reconnaissance de l'existence, entre autres, des cultures, mais aussi des religions animistes des peuples abritant les sites devant accueillir lesdits projets.

Dans le but bien-sûr d'affirmer le respect des contraintes émises par les BFI. De manière concrète, il en est ainsi lorsqu'on évoque le cas d'une EIES « particulière » : celle applicable à la réalisation du tronçon routier Awae-Esse-Soa-Nkoteng long de 136 km et situé dans la région du centre ; départements de la Mefou et Afamba et de la Haute Sanaga. L'observation de son contenu nous permet d'affirmer une prise en compte institutionnelle par l'Etat du Cameroun des contraintes liées à la promotion et la valorisation des ENIC dans la réalisation dudit projet.

En parcourant les lignes de cette EIES, on y voit un niveau accru de reconnaissance des valeurs culturelles des populations installées sur le site du projet, à travers la description des rites propres à ces peuples et l'attachement qu'ils ont à certaines valeurs ancestrales. Ce, malgré la modernisation galopante de ladite localité comme l'affirme ces écrits tirés dudit document :

*« Bien que les populations croient en Dieu, elles sont également attachées aux valeurs ancestrales et socioculturelles, sans oublier les cultes voués à certains esprits (animismes)...Bien que rare, le patrimoine culturel des Mvele subsiste encore malgré la modernisation galopante dans les localités. Quelques rites d'initiation et de purification sont pratiqués tels que ; le Tso'o qui est un rite de la purification communautaire, l'Esso meyok rite pratiqué pendant les funérailles (...). Ces populations affirment aujourd'hui posséder parfois une grande partie de leur témoin ancestral matérialisé par les cacaoyères et d'autres plantations (palmier à huile). On y retrouve également des reliques dans les anciennes installations qu'elles occupaient avant l'administration française. Par ailleurs, on note l'existence de certains sites sacrés : les cimetières (PK 00+100 à Esse) des villages et lieux privilégiés de pêches ; des anciens sites de villages (la mission catholique de saint Joseph construite par les Allemands) »<sup>27</sup>.*

Outre la reconnaissance des valeurs culturelles propres à ces peuples, le caractère participatif à la réalisation des EIES y est également affirmé, conformément aux dispositions de l'article 20 (1) du décret N°2013/0171/PM du 14 février 2013 fixant les modalités de

---

<sup>26</sup> Yanou, M., « La gestion par le haut des catastrophes au Cameroun. Une expression de l'apprentissage étatique des politiques publiques », *Polis*, 2014, pp. 101-119.

<sup>27</sup> Cf. EIES de la route Awae-Esse-Soa et Nkoteng.

réalisation des EIES relatives aux consultations et audiences publiques. Dans ladite EIES, il est précisé qu'il s'est tenue pendant dix (10) jours une consultation publique ayant vu la participation assidue des populations riveraines et des autorités traditionnelles. De ces derniers il s'en est suivi un ensemble de préoccupations et de doléances portant autant sur la préservation des sites sacrés que sur la destruction maîtrisée du massif forestier présent dans cette localité :

*« A l'issue de ces réunions, les impacts et les mesures ont été identifiées. De même, les doléances et les préoccupations exprimées par les populations portaient entre autres, sur la nécessité de reboiser les sites dégradés ou affectés par les travaux ; la destruction des arbres et des cultures (...) »<sup>28</sup>.*

On serait ainsi tenté de penser que ces mesures d'actions publiques disposent à l'égard de ces entrepreneurs de « sens et puissance » comme l'affirme Balandier, la capacité de contribuer à la prise en compte nationale et internationale de cette problématique<sup>29</sup>. A travers ces éléments, l'Etat du Cameroun entend démontrer ici la pertinence du DD dans les rapports d'impact des entreprises engagées dans la réalisation des infrastructures de développement.

De la reconnaissance de l'existence d'un patrimoine culturel des peuples riverains dans la réalisation d'un projet, en passant par la participation autant des autorités traditionnelles que des peuples affectés par lesdits projets dont le but est la promotion d'un écodéveloppement, le Cameroun affirme, grâce également au renforcement des UFA dont les activités ont favorisé la préservation jusqu'ici d'environ 826.600 hectares du massif forestier, le principe clé des BFI selon lequel le socle d'un développement durable des pays en développement repose sur un impératif de promotion et de préservation des ENIC pendant la réalisation des projets de développement.

## **B- Mise en œuvre mitigée des clauses de promotion et de préservation des ENIC dans la réalisation des infrastructures routières au Cameroun**

Principalement deux éléments, à savoir, l'impératif de développement de l'Etat du Cameroun et l'enjambement des valeurs culturelles des populations justifient une mise en œuvre mitigée de ces exigences émises par les BFI.

### **1. Enjambement culturel des populations**

Le sentiment d'appartenance à un groupe social et la nécessité de participer à la vie et la survie dudit groupe se renforcent par la promotion et l'affermissement d'une véritable mémoire collective desdites sociétés<sup>30</sup> :

#### **a. Dénier d'une identité culturelle des peuples traditionnels.**

---

<sup>28</sup>*Ibid.*

<sup>29</sup>Yanou, M., « La gestion par le haut des catastrophes au Cameroun. Une expression de l'apprentissage étatique des politiques publiques », *Op.Cit.*

<sup>30</sup>Doti, S., « Gestion des espèces végétales sacrées dans le milieu Madaré au Burkina Faso : cas du Ronier, du Karité et du Nere », in Butare, I., (dir), *Pratique culturelle, la sauvegarde et la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et du Centre*, *Op.cit.*, pp. 12-29.

Dans un monde en pleine expansion, certains savoirs et pratiques culturelles sont en perte de vitesse. De nouveaux procédés meublent le vécu des populations, reléguant au second rang les pratiques anciennes. L'élément le plus dévalorisant de ces pratiques est pour certains auteurs, l'adoption de la religion dite occidentale au détriment des religions traditionnelles. Les éléments de la nature, notamment les forêts, les animaux et les plantes et bien d'autres se verront ainsi très peu valorisés.

Dans ce cas de figure, l'enjambement des valeurs, des pratiques et des acquis ancestraux trouveront très peu de légitimités dans les faits. Les politiques d'accompagnement ou d'appui au développement des Etats africains en général et singulièrement du Cameroun menées par les BFI dans le secteur de la gestion économique sont plus tournées vers une mutation à l'occidentalisation des rapports humains. De la sorte, le maintien de certaines pratiques coutumières ou l'attachement propre à ces diverses sociétés prises individuellement voit leur mémoire collective sur la préservation de leur identité culturelle s'évanouir, au bénéfice des valeurs culturelles étrangères aux siennes dont la pénétration fut légitimée.

Cependant, les peuples plus enclins à la préservation des éléments naturels d'importance culturelle sont ceux qui sont plus proches de leurs valeurs traditionnelles. Dans ce cas de figure, la problématique centrale porte sur la valorisation des savoirs locaux, au bénéfice d'un modèle de vie occidental dominateur des rapports sociaux existants. Les sociétés traditionnelles africaines vivraient ainsi le diktat du modèle occidental, au détriment des impératifs de préservation de nos identités culturelles africaines dont la délégitimation limite les dynamiques de préservation et de promotion des ENIC dans la réalisation des infrastructures de développement. D'où de nombreux échecs dans la matérialisation de ces derniers.

Bien que les projets de développement participent de l'amélioration de la condition d'existence humaine, ces populations s'identifieront très peu à un projet dont les externalités positives n'auraient pris en compte en aucun moment, la nécessité de préserver leurs diverses valeurs culturelles pourtant fondatrices de leurs existences. Or, le renvoi aux divers savoirs locaux dans le cadre des politiques nationales et internationales de préservation de l'environnement en est une solution à la nécessité grandissante de promouvoir un écodéveloppement dont la légitimation par les populations bénéficiaires reste indispensable.

### ***b. « La mixture » des identités culturelles nationales à travers la croissance démographique***

Le caractère accueillant de certains peuples participe d'une « mixture » culturelle dans les localités d'accueil. L'acceptation en grand nombre des « peuples étrangers », facteur de migration des cultures étrangères constitue malheureusement une autre cause d'enjambement culturel des populations. L'effet pervers de cette action, à certains égards reste l'exploitation abusive de l'environnement, au détriment de l'attachement des peuples autochtones à ce dernier. Pourtant, le caractère inclusif de la gestion de ces ressources naturelles est la clé des résultats positifs de prévention et de conservation des ressources naturelles comme le précise Claude Tatuebu quand il prend l'exemple de l'exploitation des massifs forestiers de la ville de Mintom, dans la région du Sud Cameroun. Dans son argumentaire il soutient que, dans les faits

on remarque un affaiblissement des acquis des populations riveraines au bénéfice des nouvelles pratiques dont les conséquences restent néfastes pour la prévention des ENIC, mais pourtant favorables au bien-être des populations.

Le contact avec les cultures étrangères facteur de promotion des valeurs culturelles des peuples allochtones conduit à une exploitation abusive de l'environnement, au détriment des exigences de prévention des valeurs d'attachement culturelles et culturelles des différents peuples voisins. La présence abondante de ces peuples se justifie en effet d'une part, par la recherche par ces derniers des emplois au sein des entreprises en charge de la réalisation des grands projets de développement. D'autre part par des grands espaces cultivables susceptibles de procurer des cultures de rente aux populations originaires de cette localité pour la plupart.

D'ailleurs, pour lui, la présence des forêts primaires à moins d'un kilomètre de certains villages est un indicateur de l'abondance de ces terres arables dans la localité de Mintom. Cet auteur va plus loin en précisant que 90% de ces populations installées dans ces localités justifient leurs présences par un accès facile et abondant de ces terres cultivables et accessibles à tous par l'adoption du modèle traditionnel d'accès aux terres où le legs en est la principale modalité. Du même coup, la présence de toutes ces sources de rente justifierait la ruée des peuples étrangers vers ces localités.

Au-delà des nombreux autres maux causés par l'abondante présence des étrangers dans cette localité, figure en bonne place une altération des valeurs culturelles défendues par les peuples autochtones.

Approché à Mintom par Claude Tatuebu ; Bidoulama, appartenant au groupe ethnique Bakare, connaissait cependant la mutation culturelle que subit son peuple, en ces termes :

*« Notre tradition s'est beaucoup modifiée. Je fais les jobs ici en ville... on ne danse plus le jengi chez nous avec le même engouement que dans l'enfance. Nous ne connaissons pas faire comme nos parents... j'envoie mes enfants à l'école. Je ne fais plus appel à un Fang pour m'aider à lire la balance quand je vends le cacao. Ce sont mes enfants qui le font. Ils m'apprennent aussi à lire »<sup>31</sup>.*

Dans le même sillage, Marta Fraticelli et Cécile Pinsart soutiennent que :

*« Les Bakas traversent aujourd'hui une crise sociale et culturelle profonde. Leur culture semble vouée à disparaître dans de très brefs délais selon nombre d'observateurs. La transmission entre les générations de leurs connaissances et de leurs systèmes de croyance ne s'effectue plus comme autrefois. La perception qu'ont les jeunes Baka de la forêt et la relation qu'ils entretiennent avec elle sont de toute évidence très différentes de celles de leurs aînés »<sup>32</sup>.*

---

<sup>31</sup> Tatuebu, C., « Mutations socio-économiques et gestion durable du massif forestier de NGOYLA – MINTOM », *Thèse présentée en vue de l'obtention du Doctorat /Ph.D*, l'Université de Yaoundé 1, 21 mai 2019, P. 179.

<sup>32</sup> Fraticelli, M., Pinsart, C., « Organisation sociale et systèmes de production agro-forestiers des Bakas » version initiale révisée par Christiane Tobith et Patrice Kamkuino, mars 2012, [https://www.agter.org/bdf/fr/corpus\\_organisme/fiche-organisme-1.html](https://www.agter.org/bdf/fr/corpus_organisme/fiche-organisme-1.html)

Ces déclarations laissent à voir une nette assimilation progressive de la culture Baka à celle issue des populations « étrangères » à ladite localité. La culture Baka à travers la promotion d'une pharmacopée propre à ses peuples, mais aussi à un bien-être découlant d'un art culinaire adossé sur la consommation des produits de la forêt tend ainsi à disparaître. La promotion d'un dynamisme socio-économique constitue de ce fait la source même de la mutation culturelle des groupes sociaux de tout ordre. La modernité, facteur de mixture des populations tend des lors à diluer l'essence même de nos cultures et des valeurs qu'elle défend.

Bien que globalement tel est le constat pouvant se dégager de ces rapports, il y a lieu de remarquer que certains peuples mènent régulièrement des actions de renforcement de leur identité culturelle quand celle-ci se trouve menacée par une hyper domination des valeurs étrangères à leur territoire ancestral. Tel a souvent été le cas, à titre illustratif des peuples Sawa dans la région du Littoral. En effet, ce peuple dont le territoire de ses ancêtres est la ville de Douala ; capitale économique du Cameroun, organise régulièrement des actions de promotion de sa culture à travers des festivités culturelles et culturelles autour du *Ngondo*. Le but étant ici au premier chef de raviver des pratiques *ancestrales* parfois oubliées par certaines populations pourtant originaires de ladite localité.

A l'Ouest Cameroun, tel est également le cas de la culture Bamoun dont sa promotion se fait autour du *Ngouon*. La légitimité de ces festivités se mesure en effet, régulièrement par la présence abondante des personnes venant y participer. Qu'il s'agisse des simples curieux, mais aussi des principaux concernés par ces festivités que sont les peuples autochtones, ils sont généralement comptabilisés en milliers d'individus<sup>33</sup>.

Figure également en bonne place des actions de contestation à la désacralisation de leurs valeurs culturelles. Ce fut une fois de plus le cas des peuples Sawa qui se sont mues en « un groupe contestataire » avec la société civile à l'endroit de l'autorité étatique de la région du Littoral, à la suite de l'attribution par ce dernier d'un site pour la construction d'une cimenterie par la société DANGOTE, sur les berges du fleuve le Wouri à Douala en 2011. En effet, après l'alerte lancée par l'Organisation pour la protection de l'environnement (OPED), il a été démontré qu'en l'absence de la réalisation d'une EIES dans tous ses contours liés à la promotion du développement participatif, le site leur ayant été attribué était l'ex siège du festival *Ngondo* auquel ces peuples y accordent encore une très grande importance.

Pour le peuple Sawa, il s'agissait là d'un acte d'outrage à un site sacré. C'est l'Organisation non gouvernementale (ONG) *Global village Cameroon* qui, dans ses activités sociales révélera que les actes en amont du projet de construction de cette usine n'avaient en aucun moment respecté la procédure d'audience publique, mais plus encore, n'avait pas attendu la validation du rapport de l'EIES sensée provenir du ministère de tutelle, notamment le MINEPDED. Ces populations s'y sont ainsi opposées malgré l'enjeu économique visible. Au bout du compte il s'en est suivie une annulation dudit acte et l'entreprise en question s'est vue octroyer un site éloigné de celui originel.

---

<sup>33</sup>A titre illustratif, d'après les chiffres publiés par le comité d'organisation du *Ngouon* 2021, cette cérémonie a attiré pas moins de 2000 âmes dans la ville de Foumban. Preuve du consentement que les peuples de cette localité et d'ailleurs accordent à cette cérémonie.



Cependant, si dans ce cas de figure l'attachement des peuples Sawa à leurs valeurs culturelles a empêché la désacralisation de ce site, il est des situations où c'est tout le contraire. D'ailleurs, une autre pratique interne à notre Etat peut justifier cette affirmation. Il en est ainsi des actes de police administrative menés par l'Etat du Cameroun à travers le contrôle du juge administratif de la conformité des actions de développement de notre économie. Soumis à un impératif de préservation de la biodiversité existante, le juge intervient en aval, au moment où l'activité a réellement débuté. Dans ce cas de figure, n'ayant aucun pouvoir, cet acteur de la conformité du développement aux normes environnementales existantes se trouve être quasi absent du processus de prise de décision pouvant réellement influencer le projet, encore moins de la validation de l'EIES qui l'accompagne.

## 2. Contraintes de développement économique de l'Etat du Cameroun

L'impératif de développement économique de l'Etat du Cameroun induit à de nombreuses réflexions sur la pertinence de la préservation et la promotion des ENIC dans la construction des infrastructures de développement. Bien que de nombreux travaux scientifiques reconnaissent l'existence d'une multiplicité de facteurs culturels susceptibles de faciliter le développement économique des Etats, cependant, il est également reconnu que la culture ne représente qu'un des éléments influençant les processus de développement économique. Les ENIC ne sauraient donc constituer à eux-seuls un instrument de développement économique de nos Etats. Dans le souci d'accompagner cette idée, Jones précise que les vecteurs culturels doivent être traités avec prudence lorsqu'ils sont mobilisés comme causes principales du développement économique.

Cette précaution affirmée à la promotion d'un écodéveloppement nous permet de relever que, la préservation des ENIC affecte autant positivement que négativement le taux annuel de croissance du PIB des Etats. En d'autres termes, les facteurs culturels jouent un rôle essentiel pour le développement ou le sous-développement économique des Etats en développement. D'ailleurs, dans les faits, nous pouvons remarquer que malgré les efforts fournis globalement par les Etats de la CEEAC leurs situations économiques restent moroses avec un accroissement de la pauvreté : 2/3 des populations de cette sous-région vivent sous le seuil de pauvreté.

Le choix de faire des valeurs culturelles des peuples africains un atout pour le développement économique impose par conséquent un usage rationnel des contraintes liées à la promotion et la préservation des ENIC dans le processus de construction des infrastructures de développement. La maîtrise de ces contraintes induit ainsi à un « ajustement structurel culturel »<sup>34</sup> par la légitimation des actes de destruction de l'habitat naturel des peuples dans les clauses souvent émises par les BFI. Il en est ainsi de la BM qui en a pris conscience lorsque précision est faite dans un de ses rapports en ces termes :

*« Lorsque le projet est susceptible d'avoir des conséquences négatives sur les habitats naturels, l'emprunteur ne mettra en œuvre aucune activité liée au projet, sauf dans les cas où il n'existe pas d'autres solutions techniquement et financièrement possibles ; des mesures*

---

<sup>34</sup> Ngoumou, H., « L'action collective locale et la gestion des forêts communautaires : cas des communautés rurales de Djoum au Sud Cameroun », *Thèse de doctorat Ph.D.*, Université Bordeaux-Montaigne, 2014.

*d'atténuation appropriées sont mises en place, conformément au principe de hiérarchie d'atténuation, afin de ne causer aucune perte nette, mais plutôt de générer de préférence, si possible, un gain net de biodiversité sur le long terme »<sup>35</sup>.*

Aussi :

*« Lorsqu'il subsiste des impacts résiduels malgré tous les efforts déployés pour éviter, minimiser et atténuer ces impacts, le cas échéant et lorsque les parties prenantes l'approuvent, les mesures d'atténuation peuvent inclure des compensations pour la perte de biodiversité conformément au principe d'équivalence ou d'amélioration écologique »<sup>36</sup>.*

Bien que les BFI laissent une voie d'amélioration des dégâts causés sur la biodiversité par les Etats dans le champ de la réalisation de leurs projets de développement, il demeure malgré tout un cas de légitimation internationale de la destruction d'une biodiversité susceptible d'abriter le patrimoine culturel d'un peuple pour le bénéfice des politiques de développement des Etats emprunteurs.

Cette perspective parallèle repose ainsi sur le lien de causalité établi par un argumentaire des BFI articulé autour d'une part, des dynamiques économiques « du dedans » : idée développée par Bayart et adossée sur un faible niveau d'investissement sous-régional ou national projets de développement. D'autre part, des dynamiques économiques « du dehors ». Evoquée cette fois ci par Balandier et défendues par cette communauté économique internationale, qui, bien que faisant du DD le fondement même d'un écodéveloppement, reconnaît la priorisation du bien-être économique des peuples. Dans ce cas de figure, l'assimilation des croyances et pratiques traditionnelles au processus de modernisation de nos Etats reste très peu plausible. L'économie semble prendre le dessus sur la préservation des valeurs ancestrales, bien que ces dernières seraient malgré tout source d'affermage d'un idéal de vie qui tient compte autant des valeurs ancestrales que d'une volonté de se moderniser.

## Conclusion

La construction des infrastructures de développement, au Cameroun comme dans l'ensemble des pays de l'Afrique subsaharienne est le champ d'expérimentation de la préservation et la conservation des ENIC dans notre contexte. Parmi ces ENIC figurent les forêts. Ces dernières représentent un espace de promotion des valeurs culturelles, au service du bien-être de leurs populations.

L'exemple camerounais de préservation, entre autres des forêts sacrées en est un cas d'école. Institutionnalisé à travers la réalisation des EIES et la mise en œuvre des PGES qui en tiennent compte lors de la réalisation des grands projets de développement, la promotion des ENIC ; défendues par les BFI à travers un argumentaire économique particulier, trouve cependant une mise en œuvre mitigée. Son respect scrupuleux favoriserait en effet le renforcement de la théorie de la décroissance des Etats, dans un contexte où le continent africain regorge les populations les plus pauvres de la planète. Afin d'y faire face et de faire

---

<sup>35</sup> Banque Mondiale, *Cadre environnemental et social de la Banque Mondiale*, Washington, D.C, 2017

<sup>36</sup>*Ibid.*

des ENIC un atout de développement économique desdits Etats, l'étude dévoile la nécessité de rationaliser les contraintes liées à son usage par la promotion des actions de destruction des ENIC pendant la réalisation des grands projets de développement.

## Bibliographie

AMCEN, « Agir en faveur de la durabilité environnementale et de la prospérité en Afrique : promouvoir l'économie de la biodiversité et la comptabilisation du capital naturel en Afrique », *Dix-septième session de la Conférence ministérielle sur l'environnement*, 2019.

Bunaud Boti, « Gestion des espèces végétales dans le milieu Madare au Burkina Faso : cas du Ronier, du Karite et du Nere », in Butare Innocent (dir), *Pratique culturelle, la sauvegarde et la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Burkina Faso, 2003, pp. 12-29.

Banque Mondiale, *Cadre environnemental et social de la Banque Mondiale*, Washington, D.C, 2017.

Butare Innocent, « Pratique culturelle, la sauvegarde et la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et du Centre », *Sommaire du colloque de Ouagadougou*, juin 2001.

Commune de Soa, *Plan Communal de développement Communal de Soa (PCDS)*, Yaoundé, 2015, PNDP.

Commune d'Esse, *Plan Communal de développement Communal d'Esse (PCDE)*, Yaoundé, 2013, PNDP.

Dakouri Gadou, « Présentation de la biodiversité : les réponses des religions africaines », in Butare Innocent, *Pratique culturelle, la sauvegarde et la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et du Centre*, 2003, pp. 48-67.

Doti Sanou, « Gestion des espèces végétales sacrées dans le milieu Madaré au Burkina Faso : cas du Ronier, du Karité et du Nere », in Butare Innocent (dir), *Pratique culturelle, la sauvegarde et la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Burkina Faso, 2003, pp. 12-29.

Fratlicelli Marta et Pinsart Cécile, « Organisation sociale et systèmes de production agroforestiers des Bakas » version initiale révisée par Christiane Tobith et Patrice Kamkuino, mars 2012, [https://www.agter.org/bdf/fr/corpus\\_organisme/fiche-organisme-1.html](https://www.agter.org/bdf/fr/corpus_organisme/fiche-organisme-1.html)

Gomé Gnohite Hilaire, « Forêt secrète de Côte-D'ivoire : la tradition du secours de l'environnement », in Butare Innocent (dir), *Pratique culturelle, la sauvegarde et la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Burkina Faso, 2003, pp. 30-41.

ICCROM, « Protection juridique du patrimoine culturel immobilier : orientation pour les pays francophones de l'Afrique Subsaharienne », 2009.

Mohamed Alamir, *Le droit de l'environnement dans la charte africaine des droits de l'Homme et de peuples*, FAO, 2001, p. 20.

Ngoumou Hubert, « L'action collective locale et la gestion des forêts communautaires : cas des communautés rurales de Djoum au Sud Cameroun », *Thèse de doctorat Ph.D.*, Université Bordeaux-Montaigne, 2014.

Ouadraogo Jean-Baptiste, « Pratique culturelle de la conservation des ressources naturelles en milieu rural Mossi du Centre-Nord du Burkina Faso » in Butare Innocent (dir), *Pratique culturelle, la sauvegarde et la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Burkina Faso, 2003, pp. 91-102.

CEEAC, « Rapport d'évaluation des progrès de mise en œuvre du développement durable en Afrique Centrale », 2017.

Sow Marcel, « Rôle des structures traditionnelles dans la valorisation de la biodiversité en guinée » in Butare Innocent (dir), *Pratique culturelle, la sauvegarde et la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Burkina Faso, 2003, pp. 207-2012.

Tatuebu Claude, « Mutations socio-économiques et gestion durable du massif forestier de NGOYLA – MINTOM », *Thèse présentée en vue de l'obtention du Doctorat /Ph.D.*, l'Université de Yaoundé 1, 21 mai 2019.

Yanou Moïse, « La gestion par le haut des catastrophes au Cameroun. Une expression de l'apprentissage étatique des politiques publiques », *Polis*, 2014, pp. 101-119.

Walan Kpérkouma, *and al.*, « Connaissance endogène et gestion de la diversité végétale au Togo » in Butare Innocent (dir), *Pratique culturelle, la sauvegarde et la conservation de la biodiversité en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Burkina Faso, 2003, pp. 124-133.

Zissa David, « Suivi-Evaluation de la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) des travaux de construction de la route Awae-Esse-Soa », *Mémoire en Etude d'Impact Environnementale (EIE)*, Université de Dschang, 2021.